

## Un Brexit sans accord plus probable que jamais

**L**es députés de la Chambre des communes ont rejeté mardi soir l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, défendu par l'exécutif de la Première ministre Theresa May. Cette dernière a essuyé un revers particulièrement cinglant : 432 parlementaires ont voté contre ce texte, pour seulement 202 en faveur.

Dans un ultime plaidoyer peu avant le scrutin, M<sup>me</sup> May avait estimé que voter contre l'accord revenait à se prononcer pour « *l'incertitude, la division et le risque réel de ne pas conclure d'accord* ».

Après ce rejet, la suite du processus qui doit conduire à la sortie du Royaume-Uni de l'UE est incertaine. En théorie, M<sup>me</sup> May dispose de trois jours pour présenter un « plan B ». Plusieurs possibilités s'offrent à elle : s'engager à revenir négocier à Bruxelles, ou encore demander un report de la date du Brexit. ■

# Le Brexit plus que jamais dans l'impasse

ROYAUME-UNI Les travaillistes ont déposé une motion de défiance contre Theresa May

► L'accord sur le retrait du Brexit a été rejeté par 432 des 650 députés des Communes, dont 118 députés conservateurs.

► La motion contre le gouvernement de Theresa May déposée par les travaillistes, sera votée ce mercredi.

**LONDRES**  
DE NOTRE CORRESPONDANTE

**L**e vote de mardi soir à la Chambre des Communes était censé marquer une étape décisive dans le processus du Brexit. Mais, à deux mois et demi de la sortie programmée du Royaume-Uni de l'UE prévue le 29 mars, le rejet massif du texte par les députés britanniques ne débouche dans l'immédiat sur aucune solution évidente au

casse-tête de la sortie du pays de l'Union européenne.

Le gouvernement britannique et les dirigeants européens semblaient ce mardi soir au moins d'accord sur ce point – même si le caractère unanime du diagnostic ne règle rien au problème. « *Je prends note avec regrets du résultat du vote. Je presse le Royaume-Uni de clarifier ses intentions aussi vite que possible. Il ne reste presque plus de temps* », a réagi le

président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker sur Twitter, tandis qu'aux Communes, après sa défaite d'ampleur historique (432 voix contre, 202 pour), Theresa May tentait de rappeler les parlementaires rebelles à un certain réa-

**« Je presse le Royaume-Uni de clarifier ses intentions aussi vite que possible. Il ne reste presque plus de temps »** JEAN-CLAUDE JUNCKER

lisme.

« *Le vote de ce soir n'exprime aucun soutien à quoi que ce soit, rien sur la manière ou l'intention (des Communes) d'honorer la décision prise par le peuple lors du référendum* », s'est agacée la cheffe de l'exécutif, avant de se dire prête à affronter une motion de défiance en provenance de l'opposition travailliste dès mercredi.

La motion déposée par l'opposition travailliste sera votée mercredi à 19 heures à Londres (20 h heure belge) au terme d'un après-midi de débats. Et, bizarrement, en dépit de l'humiliante défaite subie mardi soir, il n'est pas du tout exclu que Theresa May sorte gagnante de ce scrutin. En temps normal, la déroute subie par la Première ministre aurait automatiquement entraîné la démission de la leader conservatrice. Mais, comme ne cessent de le répéter avec incrédulité les observateurs de la vie politique britannique, les règles qui régissent le jeu politique britannique sont sens dessus dessous.

Les 10 députés unionistes ir-

landais du DUP – avec le soutien desquels la leader conservatrice gouverne depuis juin 2017 – ont en effet indiqué qu'ils renouvelleraient leur confiance en M<sup>me</sup> May. De même, les membres du très pro-Brexit European Research Group (ERG) présidé par le conservateur Jacob Rees-Mogg ont laissé entendre qu'ils feraient de même.

Les unionistes et les partisans d'une « rupture nette » avec l'UE sont persuadés que le rejet sans appel de l'accord sur le retrait place Theresa May en position de force face aux Vingt-Sept. Boris Johnson, l'ex-ministre des Affaires étrangères, s'est enthousiasmé des opportunités qu'engendre, selon lui, le coup de butoir donné au texte signé fin novembre par Londres et l'UE. « *Nous devrions ne garder que les bons bouts de l'accord et nous débarrasser du backstop, mais nous devrions aussi nous préparer activement et avec encore plus d'enthousiasme à un no deal* », a déclaré, plein d'optimisme, M. Johnson à l'issue du vote.

Si la motion de défiance déposée par les travaillistes ne remporte pas la majorité des votes des députés mercredi, Theresa May a fait savoir qu'elle entamerait des discussions avec les unionistes du DUP et « *des parlementaires expérimentés* » des différents partis représentés aux Communes. Mais la leader conservatrice a laissé entendre qu'elle n'était pas prête à remettre complètement en cause l'accord obtenu auprès de l'Union européenne. « *Étant donné la nécessité urgente*

*d'avancer* (dans le processus du Brexit), nous devons nous concentrer sur des idées qui sont vraiment négociables et qui rencontrent suffisamment de soutien dans cette chambre », a insisté Theresa May mardi soir.

Le souhait exprimé par la Première ministre relève du vœu pieux. Car, aux Communes, comme dans *La Règle du Jeu* de Jean Renoir, « *tout le monde a ses raisons* » de s'opposer à la version du Brexit négociée par Theresa May auprès des Vingt-Sept.

L'ex-ministre du Brexit Dominic Raab a déclaré que l'accord représentait le « *risque le plus grave pour l'économie et la démocratie* » du Royaume-Uni et qu'il « *étouffait les opportunités du Brexit* ». « *Ça n'est pas le Brexit* », a déploré pour sa part l'ex-secrétaire d'État au Brexit et ex-présidente du European Research Group (ERG) Suella Braverman.

Dominic Grieve, le leader de la faction la plus pro-européenne des conservateurs, a pris la parole pour dénoncer à la fois le contenu de l'accord et le « *niveau d'absurdité* » qui prévaut selon lui au 10 Downing street. « *Le gouvernement est-il prêt à nous écouter ?* », s'est interrogé l'avocat et ancien procureur-général de David Cameron qui a voté contre l'accord.

« *L'esprit constructif* » dont se prévaut désormais la Première ministre suffira-t-il à aplanir les différends qui l'opposent à une partie de ses troupes ainsi qu'à l'opposition ? En dépit de l'urgence de la situation, rien n'est moins sûr. ■

AMANDINE ALEXANDRE

## ET MAINTENANT ?

### Un probable no deal

Alors que les anti-Brexit se félicitaient du rejet de l'accord, mardi soir, le constitutionnaliste anglais Vernon Bogdanor a affirmé qu'un « no deal » était désormais

plus probable qu'un second référendum. « *Il reste environ 40 séances parlementaires d'ici le 29 mars. Si aucune autre loi n'est votée, le vote de ce mardi soir rend un no deal plus probable qu'un second référendum* », a déclaré le plus éminent expert des institutions britanniques.

Cette analyse rejoint la réaction du président du Conseil européen, Donald Tusk, après le vote. Sur Twitter, M. Tusk a pointé du doigt – sans la nommer – une autre possibilité : le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne.

A.A.

## mesures d'urgence La Belgique assure ses arrières pour amortir le choc

Puisque le scénario du pire s'est matérialisé, ce mardi soir, quand le Parlement britannique a rejeté l'accord de retrait de l'Union européenne, le gouvernement belge va devoir prendre des mesures d'urgence pour amortir le choc du matin du 30 mars.

Ce vendredi, en Conseil des ministres, on attend donc le « go politique » à une série de mesures, principalement opérationnelles et relatives aux services qui seront en première ligne des conséquences d'une sortie dure: les douanes et l'agence pour la sécurité de la chaîne alimentaire (l'Afsca). Des recrutements supplémentaires seront validés (on parle de 115 personnes à l'Afsca). Mais, en Belgique, on reconnaît que les embauches qui avaient été prévues dans le meilleur des mondes, un Brexit avec accord, ne parviennent déjà pas à se matérialiser. On souligne aussi que les Français et les Néerlandais ont le même problème. La Belgique compte sur la possibilité qu'une formule de transition puisse être mise en place pendant laquelle la discussion pourrait continuer sur des arrangements techniques, particuliers à la situation.

Il y a un certain nombre de mesures d'une technicité sans nom à prendre. Comment opère-t-on les contrôles des marchandises aux frontières? Les entreprises ont-elles bien un numéro d'identification pour les questions de droits de douanes et de TVA? L'enjeu, évidemment, que tout soit aussi fluide que possible, histoire d'éviter les kilomètres de camion aux frontières.

Et la crainte, évidemment, reste que les pays voisins soient un peu moins regardants et que cela crée des distorsions de concurrence, notamment entre les infrastructures portuaires. La Belgique

entend donc veiller à appliquer des procédures strictement identiques à celles des Français ou des Néerlandais.

Pareil pour l'Eurostar, comme l'écrivait mardi matin *le Tijd*. Quand le Royaume-Uni sera hors de l'UE, les conducteurs et le matériel de l'Eurostar ne seront plus certifiés aux normes européennes. Il y aura donc « *immédiatement* » un problème avec l'Eurostar. La Belgique mise ici aussi sur une période de transition le temps de trouver des arrangements. La même question se pose pour British Airways, qui n'aura plus, du jour au lendemain, 50 % de son actionnariat européen. Cela signifie qu'elle ne sera plus reconnue comme compagnie européenne et devra négocier pays par pays ses droits d'atterrissage et leur réciprocité.

### De la bonne foi pour les citoyens

Le *Tijd* expliquait aussi que le gouvernement chercherait des garanties pour les citoyens belges établis au Royaume-Uni. On a pu en savoir plus. La Belgique note que les dispositions relatives aux citoyens respectifs établis des deux côtés de la Manche n'étaient pas les

points d'achoppement dans le débat britannique sur l'accord de retrait. On doit comprendre que l'accord de retrait, rejeté mardi soir, formant un tout, c'est bien son entièreté qui a été rejetée. Mais puisque les dispositions relatives

aux citoyens étaient consensuelles, pourquoi ne pas dire que ce volet de l'accord peut tout de même être appliqué? Au près de ses pairs européens et britanniques, la Belgique compte donc appeler à « *un peu de rationalité* ».

Pour d'autres dossiers, par exemple en matière de TVA (aujourd'hui chaque pays collecte une partie de la TVA pour ses pairs, Royaume-Uni inclus), devront faire l'objet de discussions entre les pays européens dans les jours qui viennent. Puis de textes à transposer.

Notre pays compte y prôner la fermeté envers les Britanniques car il craint

qu'ils ne s'adonnent à des distorsions de concurrence sur les services.

Enfin, la BNB (Banque nationale belge) a chiffré à 1,6 milliard d'euros les frais de droits de douane dont nos entreprises devront s'acquitter pour poursuivre leurs échanges commerciaux avec leurs interlocuteurs britanniques. Le Royaume-Uni ne sera plus soumis aux règles de l'UE en matière d'aides d'État aux entreprises et les spécialistes s'attendent donc à ce que les pouvoirs publics n'amortissent le choc pour leurs propres entreprises à coups de livres sterling.

La Belgique a eu la même idée. Dans le débat sur le budget pluriannuel de l'UE, elle demande, selon nos informations, un traitement spécial pour les pays les plus impactés par le Brexit (Irlande, Belgique, Pays-Bas, Danemark), soit en se voyant octroyer davantage de fonds européens de cohésion, soit grâce à des assouplissements des règles en matière d'aides d'État. ■

**1,6 milliard**

Les droits  
de douane  
post-Brexit